



PRÉFÈTE  
DE LA SOMME

**Direction départementale des territoires et de  
la mer de la Somme**

# Stratégie d'actions dans le domaine des risques

## Un département soumis à une multiplicité de risques naturels de fréquence et d'intensité renforcées

Le département de la Somme est soumis à une multiplicité de risques naturels liés au débordement de cours d'eau, aux remontées de nappes, au ruissellement et à l'érosion des sols, aux submersions marines et au recul du trait de côte.

### Des crues fluviales lentes et de longue durée

Du fait de leur implantation dans les vallées fluviales, les principales villes du département sont exposées aux inondations par débordement de cours d'eau. Les crues de la Somme comme de ses affluents sont des crues lentes, les débits restant relativement modestes. La taille des vallées élargies durant l'ère quaternaire sous l'effet de l'alternance de périodes glaciaires et interglaciaires et d'une pluviométrie abondante excède en effet la largeur et les débits des fleuves qui les parcourent aujourd'hui. L'hydro-morpho-géologie de ces vallées a pour conséquence une forte inertie limitant l'amplitude entre l'étiage et la crue moyenne mais aussi des crues de nappe de longue durée et non des crues par débordement du lit mineur.

En avril 2001, la vallée de la Somme a été touchée par une crue d'une ampleur et d'une durée exceptionnelles due en grande partie à la remontée de la nappe phréatique qui a contribué jusqu'à 80 % au débit du fleuve. Trois plans de prévention des risques inondations approuvés couvrent aujourd'hui la vallée de la Somme. Elle compte aussi deux territoires à risque important d'inondation (Amiens et Abbeville) la stratégie locale de gestion élaborée étant aujourd'hui en cours de mise en œuvre. Le plan Somme traite quant à lui non seulement des actions de gestion des milieux aquatiques mais aussi de la protection contre les inondations.

### Des phénomènes de ruissellement et de coulées de boue de plus en plus prégnants

Le département de la Somme se caractérise aussi par la présence de nombreuses vallées sèches qui se situent à une altitude plus élevée que les vallées humides. Leur création s'explique par un exhaussement du massif crayeux contemporain de la disparition précoce des forêts (- 7 500 avant Jésus-Christ) mais aussi par les défrichements entrepris depuis l'Antiquité et qui ont conduit à la disparition de nombreuses sources. L'exploitation de la nappe de la craie a par ailleurs contribué à l'amplification de ce phénomène. Le risque de ruissellement lors des orages en période sèche ou de fortes précipitations en période humide lorsque les sols sont déjà gorgés d'eau est donc élevé comme l'illustre malheureusement les phénomènes météorologiques intervenus aux mois de mai et juin 2018. De fait, la prévention des inondations dans les vallées fluviales conjugue souvent les phénomènes de débordement et de remontée de nappe avec la gestion des coulées de boues sur leurs coteaux.

### Un littoral sujet aux risques de submersion marine et soumis à recul inéluctable du trait de côte

Les risques littoraux liés au réchauffement climatique et à l'élévation du niveau moyen de la mer renvoient quant à eux aux phénomènes de submersion marine et au recul du trait de côte. Les inondations consécutives à la tempête Xynthia de février 2010 ont ainsi mis en évidence une couverture insuffisante au niveau national des territoires littoraux par des plans de prévention des risques ainsi que les limites de la politique de prévention antérieure. Les circulaires des 27 juillet et 2 août 2011 ont donc redéfini la réglementation et la méthodologie liées aux risques de submersion marine. Vingt communes du département de la Somme ont été classées comme devant être couvertes par un plan de prévention des risques littoraux. Cette politique est d'autant plus nécessaire que bon nombre d'espaces ont été gagnés sur la mer avec la fixation des molières engagées au Moyen Âge et l'aménagement de polders ou renclôtures.

Le recul du trait de côte est quant à lui particulièrement visible au niveau des zones de falaises situées entre Woignarue et Mers-les-Bains qui s'érodent sous l'effet des marées et de l'infiltration des eaux pluviales dans le socle de craie. Il concerne aussi les cordons dunaires du Marquenterre et les plages de galets des Bas-champs. Quatre plans de prévention des risques naturels ont ainsi été approuvés sur le littoral (falaises, Marquenterre, Bas-Champs et vallée de la Bresle). La couverture de la baie de l'Authie est actuellement à l'étude. Le syndicat mixte baie de Somme grand littoral picard porte quant à lui un plan d'action de prévention des inondations marines.

## AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES RISQUES POUVANT MENACER LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

- Assurer la collecte, la fiabilisation et la cartographie de l'ensemble des données relatives à la connaissance des risques naturels, technologiques et routiers. Réaliser des visites de terrains afin de relever les zones impactées suite à des inondations ou vérifier le fonctionnement d'équipements (passages à niveaux, campings).
- Recenser sur des chronologies longues les événements climatiques ayant conduit à des désordres majeurs et à des reconnaissances de catastrophe naturelle (nature, occurrence et conditions du phénomène).
- Contribuer à la mise à jour régulière du dossier départemental d'information sur les risques majeurs et à l'information des acquéreurs et des locataires. Participer à la mise à jour des diagnostics de sécurité des passages à niveau et préserver les itinéraires de transport exceptionnel.
- Accompagner les collectivités de la Somme dans l'élaboration de leur document de planification en participant à la formalisation de porter-à-connaissance intégrant la prévention des risques naturels, technologiques et routiers.
- Améliorer la diffusion de la connaissance des risques à travers la mise en ligne sur l'observatoire des territoires de l'ensemble des connaissances disponibles.
- Développer la culture du risque en diffusant de façon régulière de l'information aux élus et aux particuliers sur les événements les plus marquants et l'accidentologie routière.

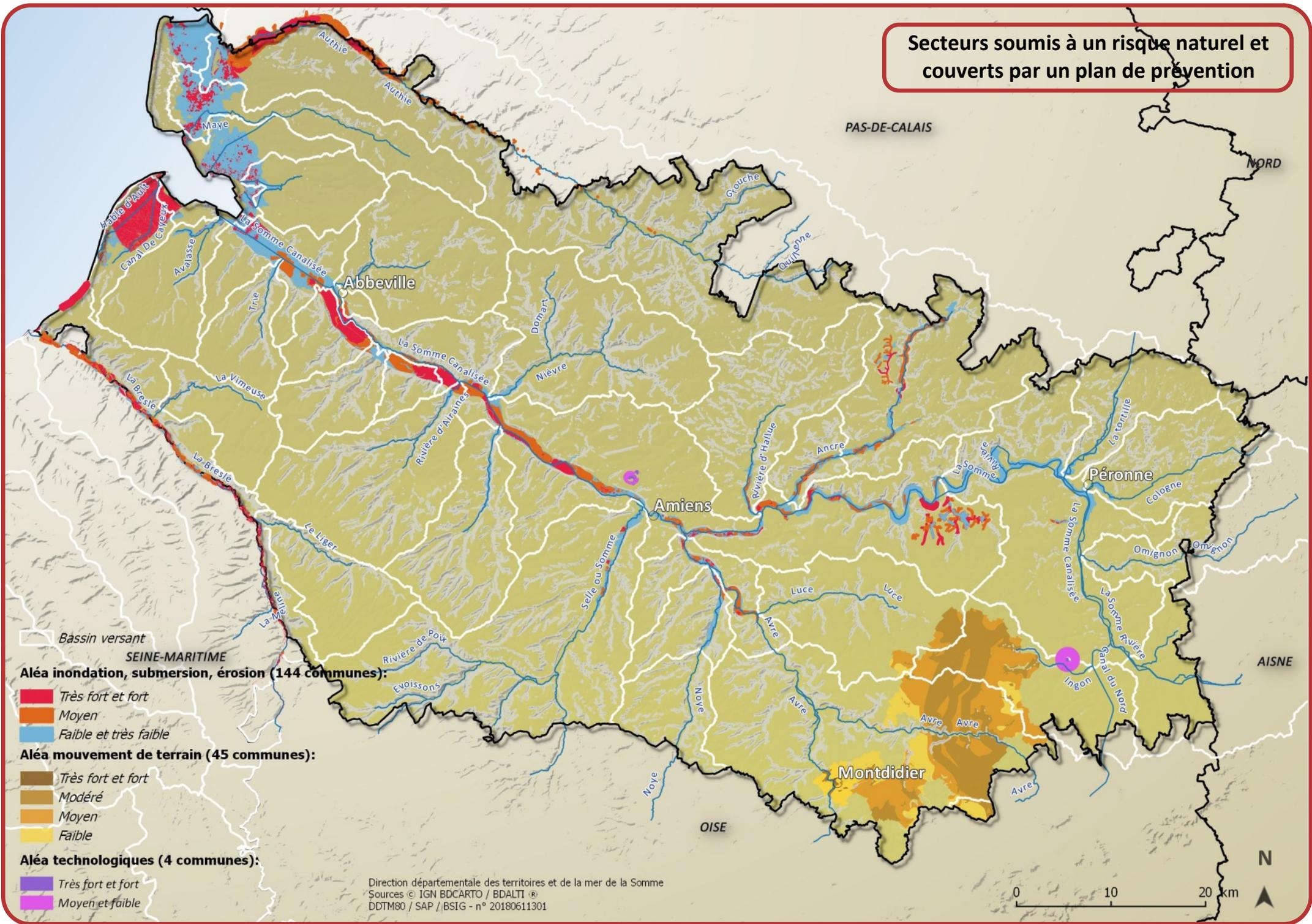
## PRÉCISER ET DÉPLOYER UN PLAN D'ACTION POUR LUTTER CONTRE L'ÉROSION DES SOLS

- Identifier les communes dont les centres urbains peuvent être traversés par des axes de ruissellement et mesurer leur sensibilité par rapport à ce risque à partir d'une exploitation des modèles numériques de terrain disponibles et identifier l'ensemble des éléments naturels permettant de ralentir les écoulements.
- Définir un ensemble de mesures et prescriptions pouvant être imposé aux aménagements fonciers et projets d'aménagement soumis à études d'impact en réfléchissant à leur report dans les documents d'urbanisme.
- Mobiliser la stratégie de préservation de la nature ordinaire au bénéfice du maintien des éléments fixes et naturels dans le cadre de la gestion, du ralentissement des ruissellements en cas de survenue d'événements pluvieux majeurs.
- Veiller à la préservation dans les documents d'urbanisme des haies et des prairies en amont des axes de ruissellement. Rappeler les obligations réglementaires quant à l'élaboration des schémas de gestion des eaux pluviales et des zonages d'assainissement.
- Inciter les intercommunalités à se doter de la compétence érosion en complément de celle liée à la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations. Accompagner les actions des élus en lien avec l'association Somea et l'Ameva.
- Lutter contre l'érosion des sols en mobilisant différentes sources de financement favorisant le maintien des haies et des prairies (mesures agro-environnementales, contrats Natura 2000, espaces naturels sensibles). Intégrer le risque ruissellement au document départemental des risques majeurs

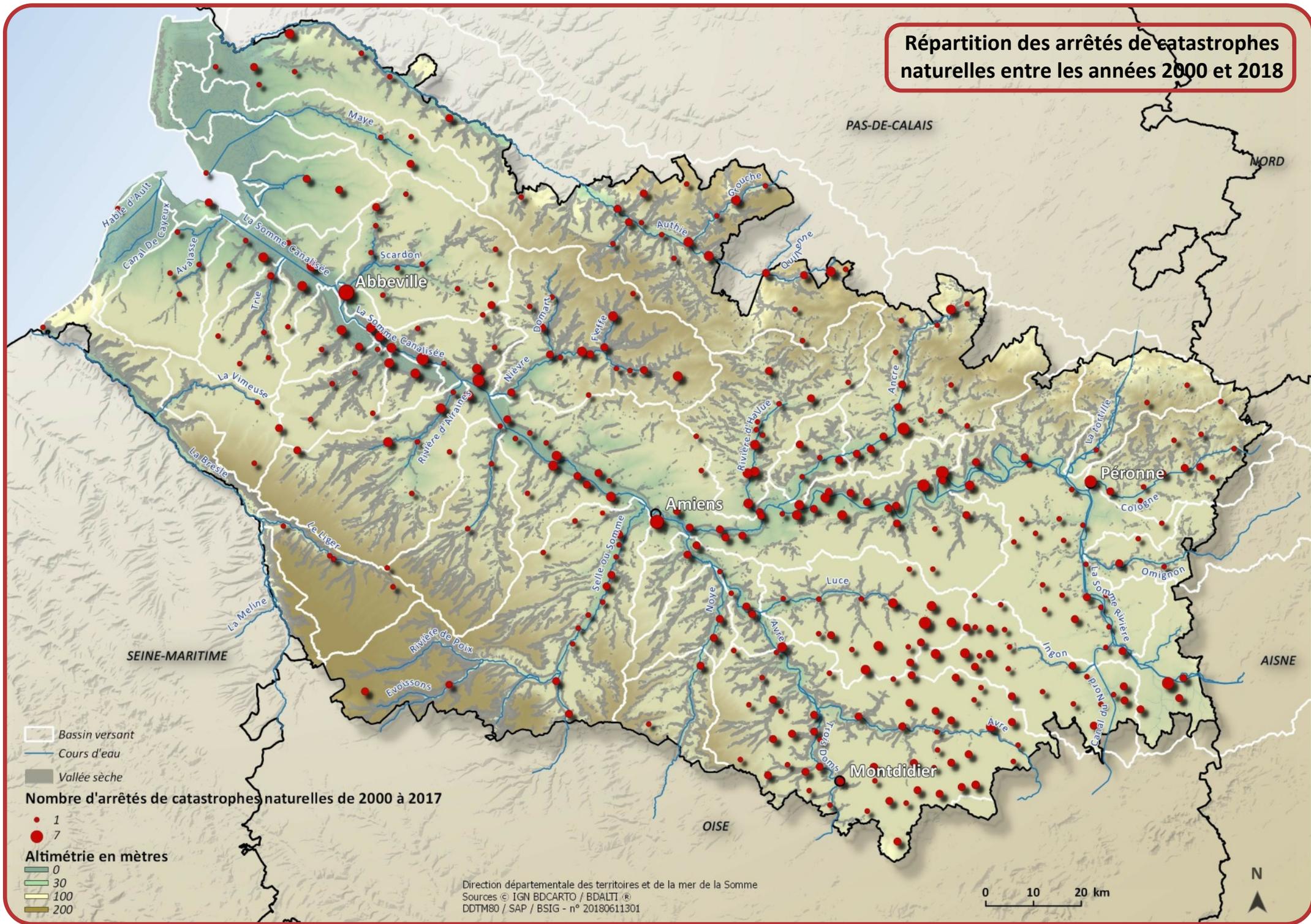
## FAVORISER UNE MEILLEURE INTÉGRATION DES RISQUES DANS LES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT

- Identifier à travers l'organisation de retours d'expérience l'origine des inondations et les facteurs ayant contribué à aggraver les dégâts.
- Élaborer le plan de préventions des risques sur la baie de l'Authie et réviser à terme celui de la vallée de la Somme en intégrant l'ensemble des mesures de protection pouvant atténuer l'impact des phénomènes de débordements et de ruissellement.
- Participer à l'élaboration des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales. Assurer leur collecte et leur mise en cohérence à l'échelle départementale et leur transcription dans les documents d'urbanisme.
- Veiller à la prise en compte par les autorisations instruites des zones d'expansion des crues, des axes de ruissellement et des phénomènes de submersions marines. Exercer un contrôle de légalité renforcé dans les secteurs soumis à un risque et veiller au récolement des travaux sur les communes couvertes par un plan de prévention.
- Veiller à la prise en compte effective des risques naturels dans les documents d'urbanisme à travers l'actualisation en continu des porter-à-connaissance et en renforçant le contrôle de légalité sur les plans de zonage et le contenu des règlements.
- Assurer une réduction de la vulnérabilité des biens en communiquant et en déclinant les stratégies locales pour les territoires à risques d'inondations d'Abbeville et d'Amiens à travers le programme d'actions de prévention des inondations du fleuve Somme.

**Secteurs soumis à un risque naturel et couverts par un plan de prévention**



# Répartition des arrêtés de catastrophes naturelles entre les années 2000 et 2018



- Bassin versant
- Cours d'eau
- Vallée sèche

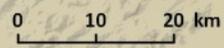
## Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles de 2000 à 2017

- 1
- 7

## Altimétrie en mètres

- 0
- 30
- 100
- 200

Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme  
 Sources © IGN BDCARTO / BDALTI ®  
 DDTM80 / SAP / BSIG - n° 20190611301



## CONTRIBUER À L'ÉLABORATION ET L'ACTUALISATION DES PLANS D'ORGANISATION DES SECOURS

---

- Traduire les différentes données de hauteur d'eau, débits et niveaux marins liées aux inondations en emprises géographiques inondées.
- Identifier les sites à enjeux susceptibles d'être touchés par les inondations aux différentes occurrences (établissements recevant du public, installations classées pour la protection de l'environnement et autres activités économiques, infrastructures de transport, réseaux).
- Traduire les éléments qui précèdent en plan de gestion dynamique des inondations sur la vallée de la Somme et sur le littoral picard.
- Définir la place de la mission de référent départemental inondation dans le dispositif de gestion de crise et établir un schéma d'organisation avec la préfecture, météo France et le service de prévention des crues des Hauts-de-France.
- Faciliter l'élaboration des plans communaux de sauvegarde par les communes qui seront couvertes par un plan de préventions des risques en fournissant l'ensemble des données leur permettant d'apprécier les enjeux de sécurité en fonction de l'intensité des aléas.
- Participer aux exercices de gestion de crise et aux retours d'expériences sur des événements majeurs de façon à adapter les outils mis en place (synapse, parade web) et contribuer à l'élaboration des plans d'organisation des secours.

## ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS CLIMATIQUES ET LE RECUIL DU TRAIT DE CÔTE

---

- Assurer le suivi et la surveillance du trait de côte en lien avec le bureau des recherches géologiques et minières et le réseau d'observation du littoral normand et picard.
- Réaliser des études pour mesurer en milieu urbain (Ault, Onival, Bois de Cise) l'état des falaises à l'arrière des ouvrages de protection de façon à anticiper la survenue de désordres majeurs.
- Définir et mettre en œuvre en lien avec le syndicat mixte baie de Somme grand littoral picard une stratégie vis-à-vis du recul du trait de côte. Créer un guichet unique pour le financement des protections liées aux plans de prévention des risques.
- Instruire les demandes de travaux des propriétaires et les programmes d'aménagement des collectivités locales en veillant à ne pas aggraver l'infiltration de l'eau au droit des falaises.
- Accompagner le repli de l'urbanisation sur les espaces soumis à un risque d'érosion en mettant en place des outils de préemption et de portage foncier en lien avec la stratégie littorale portée par le syndicat mixte baie de Somme grand littoral picard.
- Participer activement aux groupes de travail nationaux sur la mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte.

## ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES D'ACTION DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

---

- Développer la connaissance de l'état des digues en lien avec la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement.
- Analyser le mode de fonctionnement des ouvrages et assurer la pérennité de leur entretien à travers l'instruction de déclarations d'intérêt général et l'organisation, au besoin, du transfert de la propriété des digues à des collectivités publiques.
- Contribuer à la mise en œuvre de la stratégie littorale en sécurisant au plan juridique, administratif et financier, la réalisation des travaux sur les ouvrages d'endiguement et en optimisant le niveau de protection avec les impacts environnementaux. Veiller à l'articulation de la stratégie littorale et du plan Somme en coordonnant au besoin les maîtrises d'ouvrage.
- Assurer le suivi, la mise en œuvre et le financement des mesures de protection prévues dans les plans de préventions des risques inondation littoraux et créer un guichet unique pour le financement des prescriptions et protections liées aux plans de prévention des risques littoraux.
- Accompagner les communes dans la reconnaissance des systèmes d'endiguement et la remise des ouvrages aux intercommunalités compétentes en matière de protection contre les inondations.
- Développer, à l'image des territoires à risque d'inondation, la culture du risque sur le littoral en élaborant une stratégie locale de gestion de ces aléas.

# Stratégie d'actions dans le domaine des risques

## dont la gestion suppose une meilleure intégration et une plus grande anticipation

La prévention des risques et la gestion des situations de crise constituent donc un axe d'intervention essentiel pour la direction départementale des territoires et de la mer de la Somme que celle-ci souhaite améliorer avec les services de la préfecture, les forces de secours et les syndicats porteurs des plans de prévention contre les inondations pour :

### **Améliorer la connaissance des risques pouvant menacer la sécurité des personnes et des biens**

En matière de prévention et de gestion de crise, la collecte, la fiabilisation et la cartographie de l'ensemble des données relatives à la connaissance des risques et leur mise à disposition constituent un enjeu primordial. L'élaboration d'une base de données rassemblant les observations de terrains (articles de presse) ou plus approfondies (diagnostics locaux), les études (atlas des zones inondables, schéma de gestion des eaux pluviales) ou les arrêtés de catastrophe naturelle est à engager.

### **Préciser et déployer un plan d'action pour lutter contre l'érosion des sols**

Le ralentissement du ruissellement et la limitation des coulées de boue en cas d'incident pluvieux important constituent un enjeu essentiel de protection des populations mais aussi d'amélioration de la qualité des eaux, de préservation de la valeur agronomique des terres et de lutte contre la perte de biodiversité (disparition de couverts végétaux et d'espèces animales rampantes).

### **Favoriser une meilleure intégration des risques dans les politiques d'aménagement**

Si la prévention des risques naturels relève des collectivités locales, il n'en demeure pas moins que touchant à la sécurité des personnes et la protection des biens, elle reste une prérogative essentielle de l'État. La responsabilité de la direction départementale des territoires et de la mer consiste à participer activement à l'élaboration des documents d'urbanisme en portant à la connaissance des collectivités locales les données relatives aux risques naturels et en veillant à leur prise en compte effective notamment dans l'instruction des actes individuels. Cette action suppose aussi la mise en œuvre d'une politique de contrôle de légalité renforcée.

### **Contribuer à l'élaboration et l'actualisation des plans d'organisation des secours**

La mise en œuvre des politiques de prévention des risques doit être aussi l'occasion de se préparer à la gestion des situations de crise. Il s'agit pour l'essentiel de réunir l'ensemble des informations permettant d'estimer l'impact d'une inondation en fonction des données météorologiques, des débits sur les cours d'eau ou de la hauteur de la mer pour les submersions marines. Ces informations sont essentielles pour pouvoir guider les secours et organiser au besoin l'évacuation des populations.

### **Anticiper les évolutions climatiques et le recul du trait de côte**

Le recul irréversible des falaises entre Woignarue et Mers-les-Bains, la disparition du cordon de galets en pied de falaise et la dégradation des ouvrages de protection existants doivent conduire aujourd'hui à adopter une stratégie permettant d'anticiper l'évolution du trait de côte et d'organiser un repli progressif de l'urbanisation.

### **Accompagner la mise en œuvre des programmes d'action de lutte contre les inondations**

Les stratégies locales et littorales de protection contre les inondations définissent les actions devant être conduites prioritairement pour améliorer la connaissance du risque, organiser la surveillance et la gestion des alertes, réduire la vulnérabilité des personnes et des biens et conforter les ouvrages de protection. Leur mise en œuvre et la réalisation des travaux inscrits dans ces conventions constituent donc un enjeu majeur pour la Somme.

